

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Philippe BODIN, après convocation légale de ses membres en date du lundi 17 juin 2024.

Etaient présents : Christian BERNARD, Serge BERNARD, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Dominique DACOSSE, Michel DELVALLEE, Eric FEDDI, Jean-Pierre MANFROY, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, Patrick LANDA, Mario NOZZULO, Christian POINT, Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Philippe HANOT, Vincent JUSTICE, Colette WATREMEZ, Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Danielle DRUESNES, André DUCARNE, Hélène DUMORTIER, Francis DUPIRE, Martine LECLERCQ, Nathalie MONIER, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Etaient absents : Arnaud DECAGNY, Michel DETRAIT, Eric LEBRUN, Fabrice PIETTE, Lucien SERPILLON, Thierry FREGHEM, Alain DELTOUR, François RICHEZ, Luc BERTAUX.

Etaient excusés : Claude GARY, Alain BASLY.

Procurations : Alain BOUILLIEZ à Didier WILLOT, Emmanuelle DELABRE à Dominique QUINZIN, Claude DUPONT à Patrick PIANA, David DYSON à Michel DELVALLEE, Michel LEFEBVRE à Philippe BODIN, Bruno LEGROS à Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE à Danielle DRUESNES, David ZELANI à André DUCARNE, Pascal COBUT à Colette WATREMEZ, Benoît GUIOST à Nathalie MONIER, Alain GERARD à Claude BLOMME, Zahra GHEZZOU à Francis DUPIRE, Francien CAUCHETEUX à Martine LECLERCQ.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter, et le Comité délibérer.

Monsieur Ducarne est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 25-2024

Annule et remplace la délibération n° 17-2024

OBJET : INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES SUITE A DEMISSION.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe (SEAA),

Vu les démissions de Messieurs SNAUWAERT et GOBERT de leurs postes de délégués au sein du comité syndical du SEAA,

Vu la décision du collège électoral de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois de désigner M. François RICHEZ et M. Philippe HANOT au sein du comité syndical du SEAA,

Il convient donc de procéder à leur installation afin que l'assemblée délibérante soit déclarée au complet.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de l'installation de M. François RICHEZ et M. Philippe HANOT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le président,
Philippe BODIN



Publié sur le site INTERNET le
Transmis à la Sous-Préfecture le
Reçu le
Identifiant de Télétransmission

05 JUL. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.